

MARDI 26 JANVIER 2016

**VŒUX A LA PRESSE DE L'ANAH**  
**DISCOURS DE NATHALIE APPERE, DEPUTEE-MAIRE DE RENNES,**  
**PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANAH**  
(SEUL LE PRONONCE FAIT FOI)

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureuse de vous accueillir à l'Agence, pour cette cérémonie traditionnelle, mais néanmoins conviviale, de début d'année. C'est l'occasion pour moi d'adresser, à chacune, à chacun d'entre vous, des vœux de réussite, pour vous et vos projets, des vœux de succès aussi, pour vos institutions, vos administrations, vos associations.

Vous me permettrez d'avoir à cet instant une pensée pour Claude Dilain. Son engagement à la présidence de l'ANAH s'inscrivait dans celui qui avait toujours été le sien, comme maire de Clichy-sous-Bois, puis comme sénateur de Seine-Saint-Denis, contre la relégation de nos quartiers populaires.

Depuis sa disparition, nous n'avons eu de cesse de poursuivre les dynamiques qu'il avait impulsées, les chantiers qu'il avait lancés, les initiatives qu'il avait su prendre, avec la force de persuasion, la capacité de conviction aussi, pour lesquelles il était unanimement reconnu.

Je veux saluer le travail effectué en ce sens par toute l'équipe de l'Agence, autour de Blanche Guillemot sa directrice générale.

Les résultats obtenus, tout au long de cette année, ont été remarquables. Nous avons été au rendez-vous de notre contrat de performance.

Plus de 77 000 logements ont été rénovés, générant un montant de travaux éligibles de 1 milliard 350 millions d'euros. Dans le contexte difficile qu'a connu le secteur du bâtiment, en 2015, l'Agence a permis la création ou la sauvegarde de 27 000 emplois.

Nous avons également agi pour maintenir un niveau d'activité exceptionnel, en faveur de la rénovation énergétique des logements. L'objectif ambitieux d'aider 50 000 ménages très modestes et modestes a été atteint.

Nous avons pu bénéficier, pour cette mission, du soutien fort du Gouvernement. Les annonces faites par le Premier ministre, en avril 2015, ont permis aux territoires de gagner en lisibilité et de répondre favorablement à la demande.

Je pourrais continuer à égrainer ainsi les chiffres de cette année 2015 ; mais je veux surtout, devant vous, aujourd'hui, au-delà de qui pourrait apparaître comme un exercice de satisfecit ; tracer des perspectives, fixer des objectifs, esquisser une feuille de route collective.

45 ans après sa création, l'ANAH doit continuer à être l'opérateur qui met le logement au cœur de notre pacte républicain. Je sais que cette conviction est partagée, et je m'en réjouis, par le Premier ministre et la ministre du Logement.

Sans habitat de qualité, en effet, il n'y a pas de liberté pour construire sa propre vie. Pas d'égalité devant la santé, l'emploi, l'éducation. Pas de fraternité, enfin qui rend possible la vie en commun.

C'est la raison pour laquelle, après cette année 2015, marquée par les épreuves, l'ANAH inscrira ses interventions dans trois engagements forts, trois impératifs essentiels, trois sillons que nous devons continuer à tracer inlassablement : **la lutte contre le mal-logement, la transition énergétique et l'accompagnement des territoires.**

\*\*\*

**Aujourd'hui, selon les chiffres de la délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement, environ un million de personnes vivent dans des logements insalubres.**

En 2015, nous avons franchi un nouveau palier dans notre mobilisation en faveur des **copropriétés en difficulté**. Le nombre de logements aidés a progressé de 28% pour dépasser le seuil des 17 000 logements. Nous nous apprêtons à renforcer encore nos interventions par la mise en œuvre du Plan triennal de mobilisation pour les copropriétés fragiles et en difficulté.

Ce plan met l'accent sur la prévention des processus qui mènent à l'endettement et à la dégradation. Il souligne également l'indispensable mobilisation des collectivités et des professionnels pour diffuser davantage les outils qui existent et qui ne sont pas encore suffisamment utilisés.

Le 25 novembre dernier, notre Conseil d'administration a adopté la généralisation du dispositif de veille et d'observation des copropriétés (VOC) et du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC). Nous avons été convaincus par les résultats très positifs obtenus par les collectivités qui ont expérimenté ces dispositifs.

Notre action en faveur des copropriétés dégradées a également pris, en 2015, d'autres formes. Je pense à l'implication de l'Agence dans la création d'opérations d'intérêt national de requalification de copropriétés dégradées. Je pense aussi à la participation de l'ANAH à la préparation du registre national d'immatriculation des copropriétés, créé par la loi ALUR.

A l'heure où le Gouvernement prépare un projet de loi sur l'égalité et la citoyenneté, le soutien de l'Agence aux politiques locales de l'habitat s'incarmera aussi dans notre contribution à la mobilisation du parc privé à des fins sociales.

Nous avons adopté deux nouvelles mesures pour faciliter l'accès au parc privé des ménages en grande précarité. Un : promouvoir le **conventionnement, sans travaux**, dans les opérations programmées. Deux : instituer, à titre expérimental, **une prime en faveur de l'intermédiation locative**.

Un mot également des **centres d'hébergement**. Nous avons utilisé, en 2015, l'intégralité de l'enveloppe de 8 millions d'euros pour mener des travaux d'amélioration des conditions de vie et d'accueil dans 16 centres pour personnes sans abri. Nous nous assurerons, avec la DIHAL et le secteur associatif, que ce programme continue à porter ses fruits dans les prochaines années.

\*\*\*

**Le deuxième impératif qui devra être un leitmotiv de l'action de l'ANAH en 2016, c'est, bien sûr, notre engagement en faveur de la transition énergétique.**

Cet engagement écologique doit s'inscrire plus que jamais dans notre engagement social. Nous savons en effet qu'il ne peut y avoir de réponse au défi du climat sans solidarité, sans justice énergétique.

C'est cette idée forte qui a permis à la communauté internationale, sous l'égide de la France, de déboucher à un accord universel sur le climat.

C'est cette idée, post-COP21, qui doit nous accompagner dans le déploiement du programme Habiter Mieux. En cinq ans, plus de 150 000 ménages en ont bénéficié, avec des effets concrets, positifs, sur la qualité de vie.

La première phase d'évaluation montre que les travaux réalisés sont de plus en plus ambitieux et complexes. Ils permettent en moyenne des gains énergétiques de 40 %, là où l'exigence minimale du programme est de 25 %. Ce programme a atteint son public en accompagnant les ménages très modestes.

Sur ce point, je revendique donc de la constance. Nous viserons, en 2016, le traitement de 50 000 logements.

Cet objectif s'inscrit dans le cadre d'une mobilisation générale portée par la loi d'août dernier. Les régions vont s'engager dans la constitution de « services publics de l'efficacité énergétique ». Des plates-formes de la rénovation sont également en cours de constitution. De leur côté, les copropriétaires sont invités à améliorer la performance énergétique de leur immeuble dès lors qu'ils effectuent des travaux de grande ampleur. Beaucoup d'acteurs, enfin, notamment les sociétés de tiers financement, cherchent à offrir un modèle économique adapté pour réussir cette massification de la rénovation énergétique.

Dans ce contexte, je suis convaincue que le programme Habiter Mieux peut jouer un véritable effet levier, notamment parce qu'il inclut un accompagnement complet de ses bénéficiaires.

Nous devons donc poser les jalons d'une ambition encore plus grande. Elle passe, par exemple, par le développement des partenariats notamment avec le réseau bancaire. Nous diffuserons l'écoPTZ « Habiter Mieux », instauré par la loi de finances 2016.

S'appuyant sur son expérience en matière de prévention dans les copropriétés fragiles, l'Anah engagera également un travail prospectif pour proposer l'extension du programme Habiter Mieux à cet habitat collectif.

Nous souhaitons aussi signer, cette année, une convention de partenariat avec l'Ademe, pour accélérer le travail commun, engagé depuis quelques années déjà.

\*\*\*

**Il est une autre forme de partenariat que je veux évoquer enfin. J'en parlais au début de mon propos. Il s'agit des collaborations que nous développons avec les territoires.**

Je sais, comme maire, ce que peuvent être les pathologies de l'habitat privé. J'ai pu entreprendre, avec l'ANAH, des actions pour rénover le centre-ancien de Rennes. C'est dans cet esprit d'écoute, d'expertise, d'innovation, d'anticipation que je souhaite travailler avec les élus locaux.

Notre gamme d'opérations n'a cessé de s'étoffer, au fil des années, pour répondre aux différents besoins des collectivités, du renouvellement urbain à la revitalisation rurale. Je suis persuadée que nous devons continuer ce travail d'adaptation de nos outils. Je ne les détaillerai pas ici mais je prendrai seulement trois exemples.

**Le premier, le programme de revitalisation des centres-bourgs.**

L'Agence accompagne, aux côtés du Commissariat général à l'égalité des territoires, 54 projets retenus lors de l'appel à

projet de novembre 2014. Après une première phase de financement et d'ingénierie, à l'aide du fonds national d'aménagement et de développement du territoire, nous passerons, en 2016, à la contractualisation.

### **Deuxième exemple, le nouveau programme de renouvellement urbain.**

La convention signée avec l'ANRU, en mai dernier, a permis de rendre plus lisibles nos outils et nos financements. Cette mise en cohérence était indispensable. Au total, 80 quartiers nécessiteront, en effet, une action conjointe de nos deux agences, principalement pour traiter des copropriétés en difficulté situées dans des grands ensembles, et endiguer des problématiques d'habitat indigne et dégradé dans des quartiers anciens, notamment grâce aux opérations de RHI.

**Troisième et dernier exemple de partenariat local, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et aux handicaps.** Nous avons, d'ores et déjà, largement dépassé l'objectif des 15 000 interventions fixées par notre contrat d'objectifs et de performance. Dans le prolongement de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, l'ANAH et l'Assurance Retraite expérimenteront, dans quatre territoires, en cours de sélection, un diagnostic commun pour la définition des besoins de travaux.

\*

\*\*

Vous le voyez, beaucoup de défis nous attendent pour cette nouvelle année. Nous saurons les relever comme nous avons su le faire en 2015, dans le fil de notre contrat d'objectifs et de performance.

Ces premiers mois à la présidence de l'ANAH ont été exigeants, passionnants, enthousiasmants. Ils n'ont fait que renforcer des convictions que je veux partager avec vous.

Je crois en une Agence moderne et efficace. Nous poursuivrons nos efforts d'évaluation, de simplification de nos procédures, de sécurisation à travers l'objectif de certification des comptes, et de la dématérialisation de nos outils.

Je crois en une Agence ouverte et créative. A l'heure où les services régionaux de l'État se réorganisent, nous mettrons l'accent sur un dialogue de qualité et une animation attentive à la participation des territoires.

Je crois aussi en une Agence disponible et collaborative. Je tiens, à cet égard, à remercier les partenaires qui nous soutiennent financièrement : Action Logement, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et les fournisseurs d'énergie.

Je crois enfin en une Agence volontaire et offensive. Je retiens ces mots du grand défenseur du logement pour tous qu'était Albert Jacquard « *Entre le pessimisme désespéré et l'optimisme satisfait, la seule certitude raisonnable est le volontarisme* ».

Nous ne manquerons pas, de ce volontarisme raisonnable pour **que l'habitat de qualité pour tous demeure plus que jamais la grande cause nationale**, le grand combat républicain qu'il doit toujours rester.

Je vous remercie.